



Ministère du Revenu  
33 rue King Ouest  
CP 620  
Oshawa ON L1H 8E9

## Instructions: Éclarations supplémentaires de taxes de ventes au détail

Une déclaration supplémentaire de TVD est une déclaration additionnelle produite pour les périodes se terminant entre le 1er juillet 2010 et le 31 octobre 2010. Si aucune TVD n'est perçue après le 30 juin 2010, il n'est pas nécessaire de produire de déclaration supplémentaire.

Tout montant à payer sur une déclaration supplémentaire ne peut être acquitté auprès d'une institution financière. Les déclarations supplémentaires de TVD et les paiements applicables doivent être envoyés au :

Ministère du Revenu  
33, rue King Ouest  
C.P. 620  
Oshawa, Ontario L1H 8E9

### Renseignements :

Sans frais : 1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)

Appareil de télécommunications pour sourds (ATS) : 1 800 263-7776 (Ontario seulement)

Ou

Visitez le site Web du ministère à l'adresse **Ontario.ca/revenu**

Ontario		Ministère du Revenu		Déclaration supplémentaire de la taxe de vente au détail		Modifiée <input type="checkbox"/>	
Vendeur		No d'identification				① Total de ventes	
J'atteste que les renseignements fournis sur cette déclaration sont véridiques exacts et complets.		Signature <i>Le paiement ne peut être effectué dans une institution financière</i>		Nom <i>(lettres modulées)</i>		② Taxe percevable sur les ventes	
Cette déclaration couvre la période suivante :		Du		Au		③ Taxe exigible pour usage personnel	
				Date d'échéance		④ Pénalité pour la présente déclaration	
						⑤ Compensation	
						⑥ Total de la taxe exigible	
						⑦ Montant du paiement	

Dollars	Cents
, , , , , , , , ,	. 0 0
, , , , , , , , ,	. , , , , , , , ,
, , , , , , , , ,	. , , , , , , , ,
, , , , , , , , ,	. , , , , , , , ,
, , , , , , , , ,	. , , , , , , , ,
, À la limite	
, , , , , , , , ,	. , , , , , , , ,
, , , , , , , , ,	. , , , , , , , ,

001 RST 0000000000000000 00000000 000000000000 0 000000000000 0